

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE CAURO

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2023 A 18H30

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 9

Absents : 5

dont représentés : 3

Suffrages exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation :

15 décembre 2023

Délibération affichée en mairie

le : 26 décembre 2023

Télétransmission au contrôle de

légalité le : 26 décembre 2023

Accusé réception reçu

le :

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Cauro étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal LECCIA.

Présents :

Pascal LECCIA, Paul BERNARDI, Marina EVANGELISTI, Camille ROSSI, Marie-Françoise MASSEI, Antoine ANTONA, Hélène AUBRY, Simon FIDELI, Raphaël PIERRE-BIANCHETTI

Absents :

Lucette AMARO-CAPITAO (procuration à Hélène AUBRY), Barbara CASINI, Elodie MARSILJ-PELLICCIA, Fabienne PERALDI (procuration à Marie-Françoise MASSEI), Patrick RINIERI (procuration à Paul BERNARDI)

Secrétaire de séance : Hélène AUBRY

Délibération n°007-003-2023 : Décisions modificatives n°6 et 7 – Dette CCPOT (M14)

Dans l'affaire qui nous opposait à la Communauté de Communes de la Piève, de l'Ornano et du Taravo concernant l'assainissement, le Conseil d'Etat a rendu son arrêt le 29 novembre dernier. L'issue est défavorable pour la Commune, qui doit donc verser à la CCPOT la somme de 742 026 € ainsi qu'une indemnité de 3 000 €.

Le montant de la dette a été prévu au budget à hauteur de 742 000 €, mais son versement nécessite de basculer les crédits sur un article comptable permettant le mandatement. De plus, il convient d'augmenter les crédits de 26 €.

Le Maire propose donc les décisions modificatives suivantes :

Chapitre	Article	Montant
68 (D.F.) en M14	6815 « Dotation aux provisions pour risques et charges de fonction »	+ 26 €

La section de fonctionnement de la M14 ayant été votée en suréquilibre, il n'est pas nécessaire de prendre les 26 € sur un autre article pour équilibrer.

Chapitre	Article	Montant
68 (D.F.) en M14	6815 « Dotation aux provisions pour risques et charges de fonction »	- 742 026 €
67 (D.F.) en M14	6718 « Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion »	+ 742 026 €

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE CAURO

Enfin, le Maire précise que l'indemnité de 3 000 € sera mandatée depuis un autre article.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **VALIDE** la décision modificative telle que présentée

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire,
Pascal LECCIA

